

Suite aux comptes rendus municipaux portant sur l'école, les soussignés (Chef d'Etablissement, ASEM, OGEC) usent de leur droit de réponse.

Nous sommes scandalisés par les mises en cause systématiques, les propos plus qu'inappropriés et l'inexactitude des échanges Mairie/Ecole qui sont rapportés.

Malgré une communication municipale bien rédigée mais partielle, la volonté de la mairie d'imposer un point de vue intenable et ses propositions arbitraires ont fait grand bruit auprès des institutions.

L'école est maintenant en sursis jusqu'en janvier prochain.

Date à laquelle la commune devra accorder ses actes à sa communication et montrer un engagement à 100% pour sa petite école, si elle souhaite véritablement la conserver.

Durant les 8 derniers mois nous avons dû expliquer à la nouvelle municipalité le fonctionnement d'une école privée sous contrat d'état. Il a été à maintes reprises rappelé qu'**une petite école est vouée à la fermeture si elle n'est pas complètement financée par la commune (textes réglementaires à l'appui).**

Même si l'école n'a pas de dettes, elle est gérée à flux tendus car elle n'a pas de "trésor caché", ne fait aucun bénéfice et il n'existe plus aucune subvention de fonctionnement.

La réalité des échanges des 10 réunions, des 50 pages de documents fournis par l'OGEC, l'intervention de 14 personnes (dont la tutelle St Joseph et le Diocèse) **n'ont permis d'aboutir qu'à un accord minimal pour 2021.**

En 2021 pour 19 élèves, le budget de fonctionnement de l'école devant être financé par la commune **est de 34.744€.**

CONTRIBUTION DE LA MAIRIE

Avant la nouvelle convention	Avec la nouvelle convention	Ecart
29.300€	27.550€	- 1.750€

De plus, l'école a dû se résoudre à assumer un effort supplémentaire : **l'accompagnement à la cantine ne sera plus assuré par une employée municipale mais par l'Asem de l'école**, nécessitant une nouvelle fois de se réorganiser.

Le budget de fonctionnement manquant devra lui être financé par les évènements des parents d'élèves et une partie des scolarités (légalement réservée aux investissements pour sécuriser le bâtiment et les enfants).

Il a été convenu que cette contribution sera révisé chaque mois de janvier pour la limiter au budget de fonctionnement de l'école et ne pas pénaliser les finances de la commune.

Il aurait été réellement transparent de **montrer les véritables efforts de tous et pas simplement de valoriser le travail de la commune, tout en incriminant les professionnels et les nombreux bénévoles** qui œuvrent au redressement de l'école depuis plusieurs années.

Les retours en arrière incessants, les relances permanentes pour obtenir des réponses ont effectivement usé beaucoup trop d'énergie, pour l'école !

Il est incompréhensible de vouloir exercer un tel contrôle sur une école privée, à la limite de l'ingérence, **alors qu'elle est reconnue comme "saine et en pleine réussite"** :

- Aujourd'hui **l'école compte 22 élèves** (certains viennent des villages voisins car les échos sur l'école sont bons), propose une pédagogie adaptée aux multi-niveaux axée sur l'autonomie et la bienveillance, **et offre à nouveau un service de garderie.**

- Les enfants sont **encadrés par une titulaire de l'éducation nationale et une ASEM professionnelle** (obligatoire dans une maternelle) qui est là pour sécuriser et assurer la stabilité des tous petits (dès l'âge de 2ans).

Et enfin, nous avons la chance **d'avoir des parents d'élèves impliqués** pour faire vivre l'école et préserver sa bonne réputation, pour le bien des enfants et du village.

Chef d'établissement



ASEM



OGEC

